

« Bébé signe » : facteur favorisant l'émancipation des sourds ou entrave à la reconnaissance des droits des enfants sourds ? descriptions des freins et des possibilités d'encapacitement pour les parents d'enfants sourds.

Proposition de communication par Sandrine Burgat
Maitre de conférences
UFR de Sciences du Langage
Département de Linguistique des Langues des Signes
Université Paris 8 - CNRS, UMR 7023 Structures Formelles du Langage - Université Paris Lumières

En France, 90 % des enfants sourds sont issus de parents entendants¹. Depuis peu, ces parents ont la possibilité de faire le choix du parcours linguistique (bilinguisme français-langue des signes ou français oral uniquement) dans lequel inscrire leur enfant. Ils ont été privés de ce droit pendant longtemps puisque la langue des signes française (LSF) a été proscrite en France et dans de nombreux pays par le Congrès de Milan. De 1880 et jusque dans les années 1970, la LSF n'était pas présente dans les écoles. Il a fallu attendre les avancées législatives des années 90 et 2000 pour que cette situation évolue. Nous avons défini cet état de fait comme une situation de « parentalité confisquée » (Burgat 2020) ou « parentalité empêchée » (Burgat à paraître 2023).

Parallèlement, la pratique du « bébé-signé », utilisation de signes issus de la langue des signes pour la communication entre le parent entendant et l'enfant entendant, se répand peu à peu pour devenir une sorte de phénomène de mode. Un très grand nombre de crèches le propose d'office dans leur projet d'établissement. D'une manière pragmatique, l'intérêt de cette pratique à titre de stimulation langagière est reconnu pour l'acquisition du langage des enfants alors même qu'ils sont entendants.

Comment comprendre et accepter ce paradoxe pour les personnes sourdes qui se questionnent sur les risques pour la LS, s'inquiètent de cette prise de pouvoir de la communauté entendant sur les sourds qu'ils ressentent comme une appropriation culturelle.

Notre communication se situe dans le champ disciplinaire des sciences du langage et se positionne dans l'axe 1 et 3. Nous nous proposons de présenter dans un premier lieu les problématiques d'accès au langage chez les enfants sourds issus de parents entendants et les problématiques et paradoxes liées au bébé-signé pour les enfants entendants issus de parents entendants. Nous répondrons à la question suivante : Le « bébé-signé » présente-t-il un risque pour la communauté sourde ou au contraire présente-t-il une opportunité d'encapacitement pour les parents d'enfants sourds et offre-t-il des perspectives d'inclusion pour les enfants sourds ?

En effet, nous avons fait l'hypothèse qu'une meilleure connaissance de l'objet « bébé-signé » chez l'enfant entendant peut permettre de mieux appréhender l'intérêt que pourrait avoir la langue des et le bilinguisme pour les enfants sourds.

¹ Pour la France, on retrouve ce chiffre dans le rapport Gillot de 1998. On peut le retrouver dans bien des ouvrages scientifiques par exemple, pour les Etats-Unis, les travaux de Schein 1989 et ceux de Mitchell et Karchmer 2004 qui évoquent aussi 95 % d'enfants sourds de parents entendants.

Pour répondre à notre question, dans un premier temps nous tenterons de définir d'un point de vue linguistique ce qu'est le « bébé-signe » et de montrer en quoi il diffère de la LS. Nous expliciterons ce que l'exposition aux signes (bébé-signe ou LS) apporte à l'acquisition du langage chez l'enfant entendant et l'enfant sourd. Enfin, nous montrerons quel apport le « bébé-signe » peut avoir pour la parentalité des parents entendants d'enfants sourds et comment il peut permettre de sensibiliser les enfants entendants et leurs parents à la surdité

Pour cela, nous utiliserons deux types de données : -

- un recueil de données, en cours, composé d'entretiens avec des formateurs de « bébé-signe » eux-mêmes signeurs de la LSF ou bilingues. L'analyse des données permet de définir l'objet « bébé-signe » et de mieux en cerner la pratique et les enjeux, en particulier au regard de la LSF.
- Un recueil d'entretiens semi-directifs auprès de responsables d'Etablissement d'Accueil Petite Enfance (EAPE ou crèche) travaillant l'accueil conjoint d'enfants sourds et d'enfants entendants dans des structures se voulant inclusives. L'étude, qualitative, porte sur trois structures françaises qui répondent aux critères de recherche. Elle met à jour les pratiques professionnelles centrées sur l'apport en langue gestuelle pour les enfants et sur l'accompagnement à la parentalité des parents d'enfants sourds.

Nous concluons sur les enjeux sociaux et scientifiques impliqués par cette étude. Nous montrerons que cette étude peut permettre de réfléchir sur la langue des signes « au-delà des sourds » mais sans laisser les sourds de côté. Nous montrerons qu'elle permet de faire le point sur un sujet peu documenté du point de vue de la recherche scientifique -le bébé-signe- mais pourtant très représenté et visible dans la société française.

Bibliographie :

GOODWYN Susan et ACREDOLO Linda, « Impact of Symbolic Gesturing on Early language Development », *Journal of Nonverbal Behavior* 24, 2000, pp. 81-103.

BURGAT Sandrine, *Approche directe de l'écrit chez l'apprenant sourd dans une perspective bilingue. Analyse longitudinale d'une expérimentation de dictée à l'expert en LSF conduite auprès de cinq enfants sourds*, Thèse de doctorat, Université Paris 8, (dir. C. Cuxac), 2007, 2 volumes.

Burgat Sandrine, (à paraître en juin 2023), Problématiques de l'empêchement à la parentalité au regard de la surdité : la particularité des parents entendants d'enfants sourds in *revue française des affaires sociales* « Les **parentalités** empêchées », dir Coline Cardj, Irène-Lucile Hertzog et Lucile Ruault.

BURGAT Sandrine, « Respecter la langue et la culture des sourds : pour un bilinguisme français-Langue des Signes Française ». In *Biichlé Luc & Dinvaux Annemarie (dir.), Mieux vivre en langues. De la maltraitance à la bienveillance linguistique. L'Harmattan, 2020*, pp.217-236.

BOUHIER-CHARLES Nathanaëlle et COMPANYS Monica, *Signe avec moi. La langue gestuelle des sourds à la portée de tous les bébés*, Angers, éditions Monica Companys, 2011.

CUXAC Christian, « Langue des signes française (LSF), les voies de l'iconicité » in *Fait de langues*, n°15-16, 2000.

GROSJEAN François, « Le droit de l'enfant sourd à grandir bilingue », *Revue Surdités* N° 3, 2000, p. 90-93.

RANNOU Pauline, « Parents entendants d'enfants sourds en France : récits de mères illustrant les écarts entre discours officiels et pratiques des professionnels face à la diversité des modèles de communication existants », *Alterstice*, 7 (2), Québec, Alterstice éditions, 2017, p. 67–76.

SORIANO Véronique. « Réflexions sur l'annonce du diagnostic précoce de surdit  », *Empan*, vol. 83, no. 3, 2011, p. 79-85.